

### 3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**
  - Baisse des coûts d'épuration
- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »<sup>2</sup>.

#### **Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM**

Code mesures	Mesures	Résultats
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau
5B17	Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés	
5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique	
3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	
3C11	Créer une passe à poisson (montaison)	
3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole	

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

#### **Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)**

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages <sup>3</sup> ) <sup>4</sup>	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/pêcheur/an	8%	169 615 €
Valeur patrimoniale	25	€/ménage/an	13%	169 615 €
			<b>TOTAL</b>	<b>339 230 €</b>

<sup>2</sup> Patrick CHEGRANI 1/07/2007 [www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses](http://www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses)

<sup>3</sup> Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

<sup>4</sup> Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

## Poids financier du programme de mesures

### 1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
3C10	1 520 €	380 €	380 €	380 €	380 €
3C11	- €	0 €	0 €	0 €	0 €
3C37	13 889 €				13 889 €
5B17	400 000 €			400 000 €	
5D03	701 363 €	701 363 €			
5D05	756 117 €	756 117 €			
5D07	701 362 €	701 362 €			
5D27	54 166 €				54 166 €
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
<b>Total</b>	<b>2 978 417 €</b>	<b>2 334 222 €</b>	<b>175 380 €</b>	<b>400 380 €</b>	<b>68 435 €</b>

### 2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

#### Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	3,11 €
Revenu fiscal de référence (B)	2 386 321 563 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	400 380 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,02%
Volume financier représenté par la facture d'eau ( $D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$ )	21 943 943 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	0,92%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ( $E = C + D$ )	22 344 323 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	0,94%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	68 436 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,00%
Coût total pour les ménages	468 816 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,02%

#### Poids du PDM pour les agriculteurs :

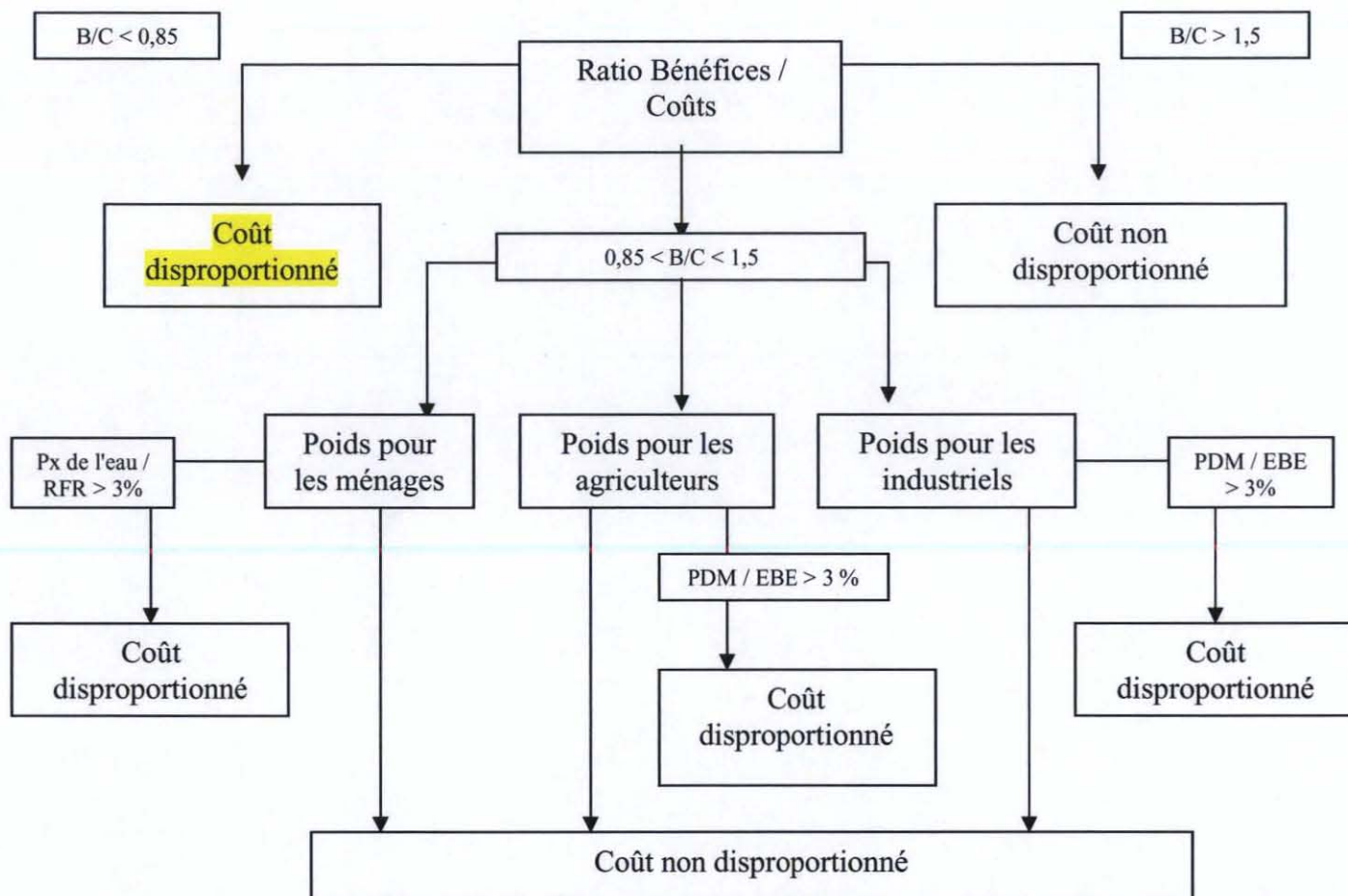
Revenu net d'entreprise agricole	10 717 604 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	19 731 885 €
Coût pour le secteur agricole	2 334 222 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	21,78%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	11,83%

#### Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	116 423 283 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	26 424 076 €
Coût pour le secteur industriel	175 380 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0,15%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0,66%

## Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



### Analyse Coûts-Avantages

<b><u>Bénéfice annuel non actualisé</u></b>	339 230 €
<b><u>Coût annuel non actualisé</u></b>	2 978 417 €
<b><u>Taux d'actualisation r =</u></b>	4%
<b><u>Bénéfice total actualisé (B)</u></b>	4 634 608 €
<b><u>Coût total actualisé (C)</u></b>	16 237 801 €
<b><u>B / C</u></b>	0,29

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,29 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

## SA\_01\_05 Durgeon

### Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

---

### Données socio-économique du SSBV

---

#### Superficie et population

Superficie en ha	36 767
SAU en ha	17 884
Nombre de foyers fiscaux	22 141
Population en habitants	38 151

#### Prix de l'eau

Départements concernés	70	<b>Moyenne</b>
Prix de l'eau moyen par département	2,83 €	<b>2,83 €</b>

#### Indicateurs financiers

VAB industrielle	195 394 925 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	6 287 734 €
Rev. Fiscal Réf.	343 660 374 €
Budget environnement / habitant	0,3 €

### Pré-analyse

---

### Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

---

- Numéro : **FRDR680**  
Intitulé de la masse d'eau : **Le Durgeon aval**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR682**  
Intitulé de la masse d'eau : **Le Durgeon moyen du Batard jusqu'à la confluence avec la Colombine**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR683**  
Intitulé de la masse d'eau : **Le Durgeon amont jusqu'à la confluence avec le Batard**  
Typologie : **Rivière**

## Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

### **Mesure 3C02 : Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés**

- Hypothèse : Sur ce SSBV, la mesure 3A10, dans laquelle est incluse 3C02, n'est pas mise en place. Nous chiffrons donc cette mesure au coût d'une étude.
- Coût de la mesure : 50 000 €

#### Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc réparti entre le secteur agricole, industriel et les ménages en tant qu'usager du service de l'eau.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
33,33%	33,33%	33,33%		

### **Mesure 5E04: Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales**

- Coût de la mesure : 12 900 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
			100%	

**5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 20 000 € par exploitation d'élevage, et l'objectif retient 1 exploitation sur 2 (soit 50% des exploitations) sur les bassins versants concernés. Il y a 317 exploitations d'élevages sur le SSBV.  
On a donc  $317 \times 50\% \times 20\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 3 169 034 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 10 000 € par exploitation, et l'objectif retient 20% des exploitations sur les bassins versants concernés. Il y a 317 exploitations sur le SSBV.  
On a donc :  $317 \text{ exploitations} \times 0,2 \times 10\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 634 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### **Mesure 5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux**

- Hypothèse : Le coût unitaire de 137 €/ha à appliquer à la surface de cultures oléoprotéagineuses (SCOP) et aux surfaces en cultures légumières et à multiplier (5 430 ha) par 5 soit soit 137€/ha× 5 ans × 5 430 ha.
- Coût de la mesure : 3 719 550 €

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### **Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles**

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 2 ha. La surface arboricole est de 0 ha, soit (148 € × 2 ha + 190€ × 0 ha) × 5
- Coût de la mesure : 1 480 €

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 10 000 € par commune, et l'objectif retient 50% des communes sur le BV. Nombre de communes : 57 soit  $57 \times 10\,000 \times 50\%$
- Coût de la mesure : 285 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
			100%	

**Mesure 5D07 : Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 450 € par hectare de terres arables (coût MAE création de parcelles enherbées), et l'objectif retient 6% en terres arables des sous-bassins versants concernés le tout étant à multiplier par 5 années. Le SSBV a 5 508 ha concernés par la mesure. On a donc  $450\text{€} \times 5 \text{ ans} \times 6\% \times 5\,508\text{ha}$
- Coût de la mesure : 619 650 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### Mesure 3C14 : Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques

- Hypothèse : Le Linéaire est de 40 km et le SSBV est en de taille moyenne, soit 40kms × 11 450 €/km.
- Coût de la mesure : 450 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
3C02	50 000 €	8 333 €
3C14	450 000 €	75 000 €
5C18	3 719 550 €	619 925 €
5C19	3 169 034 €	528 172 €
5D01	1 480 €	247 €
5D07	619 650 €	103 275 €
5D27	285 000 €	47 500 €
5D28	634 000 €	105 667 €
5E04	12 900 000 €	2 150 000 €
<b>Total</b>	<b>21 828 714 €</b>	<b>3 638 119 €</b>
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>572 €</i>	<i>95 €</i>

### Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

#### **1 - Typologie et description du SSBV<sup>1</sup>**

Les masses d'eau concernées sont des cours d'eau de type 6, c'est-à-dire des petits cours d'eau ruraux de type continental avec usages récréatifs de proximité.

Le SSBV est caractérisé par l'importance du secteur agricole avec de grandes cultures et un élevage laitier et bovin très présent alors que le secteur industriel est très lâche. Le secteur

<sup>1</sup> Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

agricole exerce donc des pressions fortes sur les masses d'eau. La présence touristique est aussi présente car liée au thermalisme et au tourisme vert et fluvial. Les impacts de la collectivité sont donc présents, avec un non respect des normes d'assainissement.

## **2 - Données locales sur les usages**

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Les activités sportives et récréatives liées à l'eau : il s'agit ici tout particulièrement du nautisme et de la chasse.
- Les activités non sportives liées à l'eau : Il s'agit notamment de chasse, de randonnées et promenades, et de l'observation d'oiseaux.
- Enfin, les fonctionnalités du milieu devraient bénéficier du programme en terme de ressource, d'autoépuration, d'amortissement de crue et de richesse biologique.

## **3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état**

- **Bénéfices marchands**

Les bénéfices à attendre de l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous bassin liés aux activités touristiques non aquatiques. Ces bénéfices ne sont pas à prendre en compte. Le ministère précise<sup>2</sup> que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ».

- Baisse des coûts d'assainissement
- Hausse du nombre d'usager pour l'alimentation en eau potable

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

<sup>3</sup> Patrick CHEGRANI 1/07/2007 [www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses](http://www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses)

## Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Amélioration de la qualité de l'eau pour un cours d'eau de plaine
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.	
3C02	<i>Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés</i>	
5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandages	
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	
5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	
3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques	Restauration d'un cours d'eau rural

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

## Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages <sup>4</sup> ) <sup>5</sup>	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/pêcheur/an	8%	63 765 €
Baignade	32,1	€/baigneur/an	13%	92 393 €
Usages récréatifs	36	€/ménage/an	61%	486 207 €
			<b>TOTAL</b>	<b>642 365 €</b>

<sup>4</sup> Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

<sup>5</sup> Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

## Poids financier du programme de mesures

### 1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
3C02	8 333 €	2 777 €	2 778 €	2 778 €	
3C14	75 000 €				75 000 €
5C18	619 925 €	619 925 €			
5C19	528 172 €	528 172 €			
5D01	247 €	247 €			
5D07	103 275 €	103 275 €			
5D27	47 500 €				47 500 €
5D28	105 667 €	105 667 €			
5E04	2 150 000 €				2 150 000 €
<b>Total</b>	<b>3 638 119 €</b>	<b>1 360 063 €</b>	<b>2 778 €</b>	<b>2 778 €</b>	<b>2 272 500 €</b>

### 2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

#### Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,83 €
Revenu fiscal de référence (B)	343 660 374 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau (C)	2 778 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0%
Volume financier représenté par la facture d'eau ( $D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$ )	7 518 942 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	2,19%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ( $E = C + D$ )	7 521 720 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,19%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	2 272 500 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,66%
Coût total pour les ménages	2 275 278 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,66%

#### Poids du PDM pour les agriculteurs :

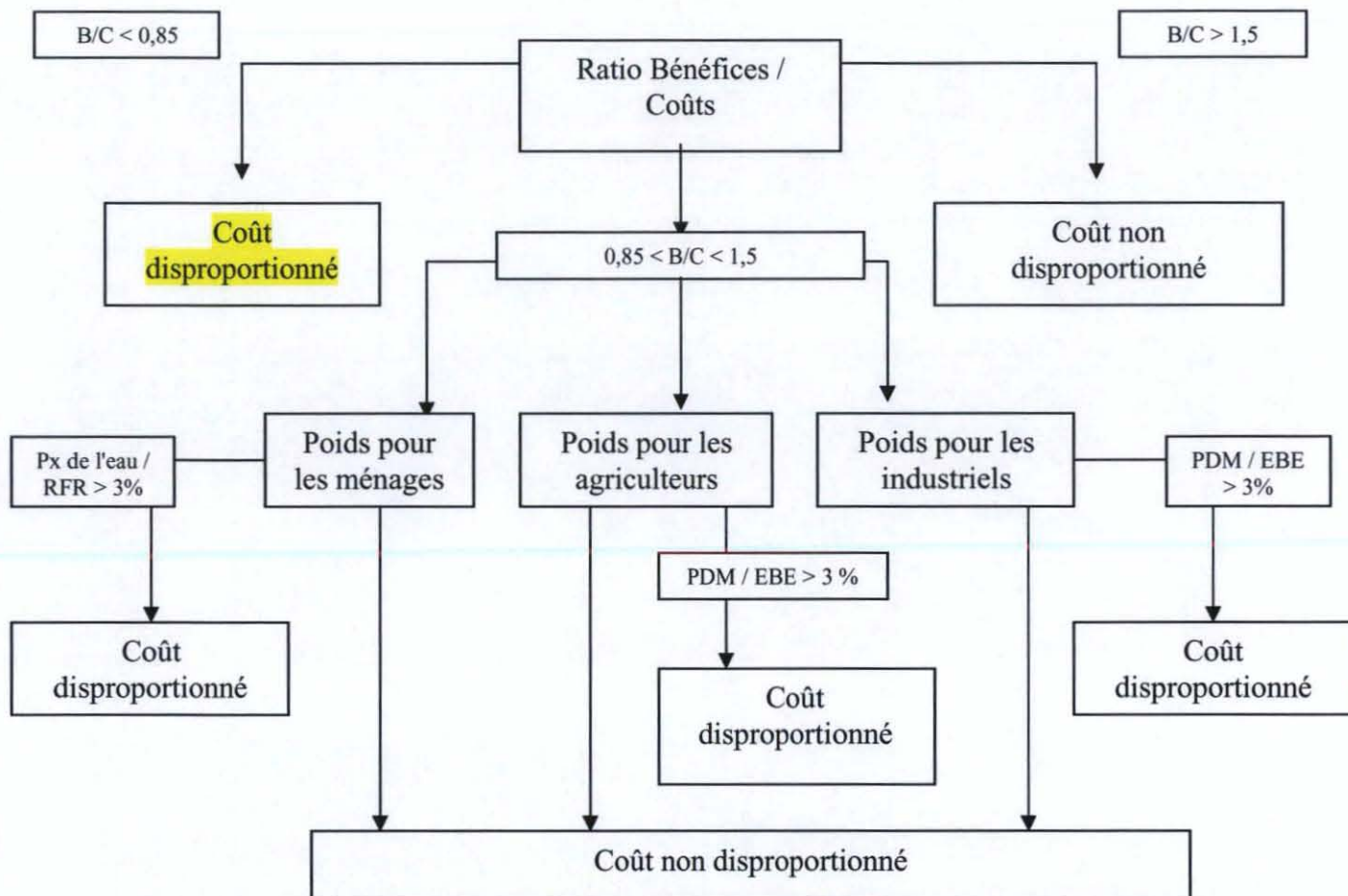
Revenu net d'entreprise agricole	6 287 734 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	9 441 677 €
Coût pour le secteur agricole	1 360 063 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	21,63%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	14,40%

#### Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	195 394 925 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	44 347 920 €
Coût pour le secteur industriel	2 778 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0%

## Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



### Analyse Coûts-Avantages

<b><u>Bénéfice annuel non actualisé</u></b>	642 365 €
<b><u>Coût annuel non actualisé</u></b>	3 638 119 €
<b><u>Taux d'actualisation r =</u></b>	4%
<b><u>Bénéfice total actualisé (B)</u></b>	8 776 076 €
<b><u>Coût total actualisé (C)</u></b>	19 834 378 €
<b><u>B / C</u></b>	0,44

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,44 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

## SA\_01\_09 Ognon

### Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

---

### Données socio-économique du SSBV

---

#### Superficie et population

Superficie en ha	217 665
SAU en ha	80 815
Nombre de foyers fiscaux	53 582
Population en habitants	109 428

#### Prix de l'eau

Départements concernés	21	25	39	70	<b>Moyenne</b>
Prix de l'eau moyen par département	2,28 €	3,06 €	2,87 €	2,83 €	<b>2,76 €</b>

#### Indicateurs financiers

VAB industrielle	440 699 004 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	28 427 178 €
Rev. Fiscal Réf.	886 167 595 €
Budget environnement / habitant	24,7 €

### Pré-analyse

---

### Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

---

- Numéro : **FRDR656**  
Intitulé de la masse d'eau : **L'Ognon basse vallée**  
Typologie : **Rivière**

## Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

### Mesure 3C14 : Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est que la zone de linéaire à restaurer est de grande taille. L'évaluation se base sur 25 km.
- Coût de la mesure : 281 250€

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### Mesure 3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 200 km de linéaire à restaurer.
- Coût de la mesure : 10 500 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison**

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est que 3,6 ouvrages sont concernés sur le sous-bassin versant (hypothèse poisson, coûts LB).
- Coût de la mesure : 365 040 €

#### Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
25%	25%	25%	25%	

### **Mesure 3C33 : Elaborer un plan de gestion d'étang**

- Coût de la mesure : 60 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 5C19: Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage**

- Hypothèse de calcul : Le coût moyen observé est de 20 000 €/éleveur. On retient 50% des élevages se situant sur les sous bassins prioritaires. On relève 1 549 exploitations sur ce sous-bassin.

- Coût de la mesure : 15 493 064€

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 3A20 : Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques**

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient 1 ouvrage pour ce sous-bassin.
- Coût de la mesure : 4 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc réparti entre le secteur agricole, industriel et les ménages en tant que contribuables.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
33,33%	33,33%		33,33%	

**Mesure 5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 450 € par hectare de terres arables (coût MAE création de parcelles enherbées), et l'objectif retient 5% des surfaces en terres arables des sous-bassins versants concernés le tout étant à multiplier par 5 années. Le SSBV a 38 274 ha concernés par la mesure. On a donc 450€ × 5 ans × 5% × 38 274 ha
- Coût de la mesure : 4 305 825 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 5A32 : Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets**

- Hypothèse : Mesure de réglementation
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

**Mesure 3C07 : Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire**

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 1,6 ouvrage concerné sur le sous-bassin versant (hypothèse poisson, coûts LB).
- Coût de la mesure : 80 074 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
25%	25%	25%	25%	

### **Mesure 5A08 : Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux**

- Hypothèse : Sur ce SSBV, la mesure 5A50, dans laquelle est incluse 5A08, n'est pas mise en place. Nous chiffrons donc cette mesure au coût moyen du PDM
- Coût de la mesure : 7 000 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
	100%			

### **Mesure 5A25 : Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local**

- Hypothèse : Mesure de réglementation
- Coût de la mesure : 0 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison**

- Coût de la mesure : 600 000 €

#### Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
25%	25%	25%	25%	

### **Mesure 5D07 : Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 450 € par hectare de terres arables (coût MAE création de parcelles enherbées), et l'objectif retient 6% en terres arables des sous-bassins versants concernés le tout étant à multiplier par 5 années. Le SSBV a 38 274 ha concernés par la mesure. On a donc  $450€ \times 5 \text{ ans} \times 6\% \times 38\,274 \text{ ha}$
- Coût de la mesure : 4 305 825€

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### **Mesure 5A04 : Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses**

- Coût de la mesure : 60 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

**Mesure 3C32 : Réaliser un programme de recharge sédimentaire**

- Coût de la mesure : 60 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

## Coût du PDM - Récapitulatif

---

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
3A20	4 000 €	666 €
3C07	80 074 €	13 346 €
3C11	600 000 €	100 000 €
3C12	365 040 €	60 840 €
3C14	281 250 €	46 875 €
3C17	10 500 000 €	1 750 000 €
3C32	60 000 €	10 000 €
3C33	60 000 €	10 000 €
5A04	60 000 €	10 000 €
<b>5A08</b>	<b>7 000 000 €</b>	<b>1 166 666 €</b>
5A25	- €	- €
5A32	- €	- €
5C19	15 493 064 €	2 582 177 €
5D03	4 305 825 €	717 638 €
5D07	4 305 825 €	717 638 €
<b>Total</b>	<b>43 115 078 €</b>	<b>7 185 846 €</b>
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>394 €</i>	<i>66 €</i>

## Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

---

### 1 - Typologie et description du SSBV<sup>1</sup>

Les masses d'eau du sous-bassin peuvent être considérées dans leur ensemble comme un seul cours d'eau, de type 4 : c'est un cours d'eau moyen à grand, de type continental non navigable.

### 2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Usage marchands : Arrosage d'agrément des ménages et collectivités, transport d'eau brute, diminution de l'artificialisation, assainissement, alimentation en eau potable, pisciculture
- Activités touristiques et récréatives liées au milieu aquatique : Il s'agit notamment de pêche de loisir, de baignade et jeux d'eau, de canoë et d'aviron, de chasse, de tourisme non aquatique, de randonnées et promenades, et de l'observation des milieux.
- Par ailleurs, toutes les fonctionnalités du milieu devraient bénéficier du programme : notamment en termes de ressource en eau, d'autoépuration (et dilution) complémentaire, d'amortissement de crue (laminage pour l'aval, régulation ressource), d'autogestion sédimentaire (réduit les interventions) et de richesse biologique.

---

<sup>1</sup> Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

### 3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**

Le ministère précise que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ». <sup>2</sup>

Par ailleurs, une évaluation des autres bénéfices marchands pourrait être envisagée si l'analyse coût avantage grossière ne pouvait permettre de déterminer de manière évidente le caractère disproportionné ou non disproportionné du coût du PDM.

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux » <sup>3</sup>.

#### **Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM**

Code mesures	Mesures	Résultats
3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques	Restauration d'un cours d'eau
3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	
3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	Atteinte du bon état sur un cours d'eau de plaine
3C11	Créer une passe à poisson (montaison)	
5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandages	
5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses	
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	
<b>5A08</b>	<b><i>Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux</i></b>	
5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.	
3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	
3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	
3C33	Elaborer un plan de gestion d'étang	

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

<sup>2</sup> Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

<sup>3</sup> Patrick CHEGRANI 1/07/2007 [www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses](http://www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses)

## Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages <sup>4</sup> ) <sup>5</sup>	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/Pêcheur/an	8%	154 317 €
Kayak	7,9	€/Ménage/an	5%	21 165 €
Baignade	32,1	€/Baigneur/an	13%	223 599 €
Usages récréatifs	36	€/Ménage/an	61%	1 176 666 €
Valeur patrimoniale	25	€/Ménage/an	13%	174 142 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 749 889 €</b>

## Poids financier du programme de mesures

### 1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
3A20	666 €	222 €	222 €		222 €
3C07	13 346 €	3 336 €	3 337 €	3 336 €	3 337 € <sup>6</sup>
3C11	100 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
3C12	60 840 €	15 210 €	15 210 €	15 210 €	15 210 €
3C14	46 875,0 €				46 875 €
3C17	1 750 000 €				1 750 000 €
3C32	10 000 €				10 000 €
3C33	10 000,0 €				10 000 €
5A04	10 000 €				10 000 €
<b>5A08</b>	<b>1 166 666 €</b>		<b>1 166 666 €</b>		
5A25	- €				0 €
5A32	- €				0 €
5C19	2 582 177 €	2 582 177 €			
5D03	717 638 €	717 638 €			
5D07	717 638 €	717 638 €			
<b>Total</b>	<b>7 185 846 €</b>	<b>4 061 221 €</b>	<b>1 210 435 €</b>	<b>43 546 €</b>	<b>1 870 644 €</b>

### 2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

#### Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,76 €
Revenu fiscal de référence (B)	886 167 595 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	43 546 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,005%

<sup>4</sup> Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

<sup>5</sup> Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

<sup>6</sup> Ajustement de 1 € fait sur les cellules en gris suite à l'arrondi XL

Volume financier représenté par la facture d'eau ( $D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$ )	17 746 442 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	2%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ( $E = C + D$ )	17 789 988 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,01%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	1 870 644 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,21%
Coût total pour les ménages	1 914 190 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,22%

**Poids du PDM pour les agriculteurs :**

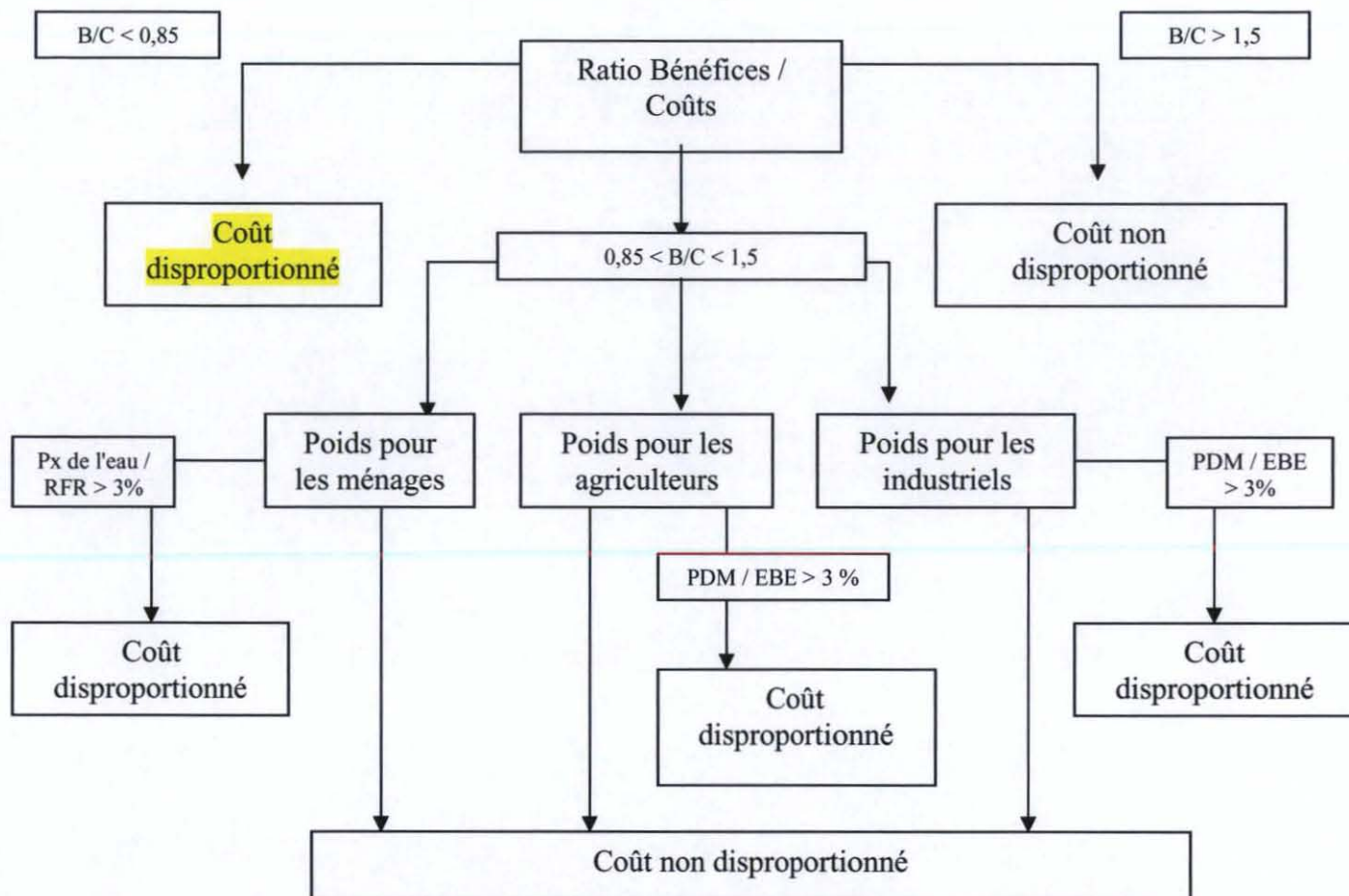
Revenu net d'entreprise agricole	28 427 178 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	42 688 388 €
Coût pour le secteur agricole	4 061 221 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	14,29%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	9,51%

**Poids du PDM pour les industriels :**

Valeur ajoutée brute industrielle	440 699 004 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	100 023 498 €
Coût pour le secteur industriel	1 210 435 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0,27%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	1,21%

## Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



### Analyse Coûts-Avantages

<b><u>Bénéfice annuel non actualisé</u></b>	<b>1 749 889 €</b>
<b><u>Coût annuel non actualisé</u></b>	<b>7 185 846 €</b>
<b><u>Taux d'actualisation r =</u></b>	<b>4%</b>
<b><u>Bénéfice total actualisé (B)</u></b>	<b>23 907 227 €</b>
<b><u>Coût total actualisé (C)</u></b>	<b>39 175 958 €</b>
<b><u>B / C</u></b>	<b>0,61</b>

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,61 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

## SA\_04\_03 Chalaronne

### Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

---

### Données socio-économique du SSBV

---

#### Superficie et population

Superficie en ha	48 514
SAU en ha	30 076
Nombre de foyers fiscaux	23 686
Population en habitants	45 656

#### Prix de l'eau

Départements concernés	01	<b>Moyenne</b>
Prix de l'eau moyen par département	2,55 €	<b>2,55 €</b>

#### Indicateurs financiers

VAB industrielle	98 447 905 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	9 716 536 €
Rev. Fiscal Réf.	797 123 566 €
Budget environnement / habitant	9 €

### Pré-analyse

---

### Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

---

- Numéro : **FRDR577a**  
Intitulé de la masse d'eau : **La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR577b**  
Intitulé de la masse d'eau : **La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône**  
Typologie : **Rivière**

## Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

### Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC (Aire d'Alimentation de Captage) par sous-bassin versant concerné, avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. Il y a 5 AAC par SSBV, soit  $5 \text{ AAC} * 420\,000\text{€}/\text{AAC} = 2\,100\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur les deux secteurs.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
50%	50%			

### Mesure 3D16 : Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides

- Hypothèse : ZH hors du PDM
- Coût de la mesure 0 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 450 € par hectare de terres arables (coût MAE création de parcelles enherbées), et l'objectif retient 5% des surfaces en terres arables des sous-bassins versants concernés le tout étant à multiplier par 5 années. Le SSBV a 44 445 ha concernés par la mesure. On a donc  $450€ \times 5 \text{ ans} \times 5\% \times 44\,445 \text{ ha}$
- Coût de la mesure : 5 000 063 €

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### **Mesure 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 10 000 € par exploitation, et l'objectif retient 20% des exploitations sur les bassins versants concernés. Il y a 851 exploitations sur le SSBV. On a donc :  $851 \text{ exploitations} \times 0,2 \times 10\,000 \text{ €}$
- Coût de la mesure : 1 702 000€

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### **Mesure 3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau**

- Coût de la mesure : 520 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 3C37 : Limiter ou éliminer les apports solides néfastes**

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient 1 km de linéaire à restaurer.
- Coût de la mesure : 5 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles**

- Hypothèse : Le coût unitaire varie de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture, le tout étant à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 9 ha. La surface arboricole est de 16 896 ha, soit  $(148 € \times 9 \text{ ha} + 190 € \times 16 896 \text{ ha}) \times 5$
- Coût de la mesure : 16 057 860€

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 5B17 : Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés**

- Hypothèse : 2 traitements par SSBV à 1 200 000 € le traitement
- Coût de la mesure : 2 400 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur des ménages en tant qu'usager du service de l'eau. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
		100%		

**Mesure 5C02 : Couvrir les sols en hiver (CIPAN)**

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est de 48 € en zone vulnérable à 86 € hors zone vulnérable, le tout étant à multiplier par 5 années (MAE).
- Coût de la mesure : 5 834 318€

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 20 000 € par exploitation d'élevage, et l'objectif retient 1 exploitation sur 2 (soit 50% des exploitations) sur les bassins versants concernés. Il y a 502 exploitations d'élevages sur le SSBV. On a donc  $502 \times 50\% \times 20\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 5 015 535 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Coût du PDM - Récapitulatif**

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
3A11	520 000 €	86 667 €
3C37	5 000 €	833 €
3D16	- €	- €
5B17	2 400 000 €	400 000 €
5C02	5 834 318 €	972 386 €
5C19	5 015 535 €	835 923 €
5D01	16 057 860 €	2 676 310 €
5D03	5 000 063 €	833 344 €
5D28	1 702 000 €	283 666 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
<b>Total</b>	<b>38 634 776 €</b>	<b>6 439 129 €</b>
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>846 €</i>	<i>141 €</i>

# Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

## 1 - Typologie et description du SSBV<sup>1</sup>

Le cours d'eau est de type 6 : c'est un petit cours d'eau rural à usages récréatifs de proximité.

## 2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Usage marchands : grandes cultures irriguées et autres grandes cultures, pisciculture et pêche professionnelle en eau douce.
- Activités touristiques et récréatives liées au milieu aquatique : pêche de loisir, chasse, tourisme non aquatique, randonnées et promenades, et observation des milieux.
- Par ailleurs, le groupe local ne fait pas état des bénéfices purement environnementaux (ou fonctionnalités des milieux), mais ces usages bénéficieront aussi de l'atteinte du bon état.

## 3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- Bénéfices non marchands

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »<sup>2</sup>.

### Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	Atteinte du bon état sur un cours d'eau de plaine
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)	
5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandages	
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	
3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	
5B17	Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés	
3D16	Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	
		Partage de la ressource

<sup>1</sup> Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

<sup>2</sup> Patrick CHEGRANI 1/07/2007 [www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses](http://www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses)

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

## Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages <sup>3</sup> ) <sup>4</sup>	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/Pêcheur/an	9%	76 744 €
Kayak	7,9	€/Ménage / an	5%	9 356 €
Baignade	32,1	€/Baigneur /an	0%	0 €
Usages récréatifs	36	€/Ménage / an	45%	383 720 €
Valeur patrimoniale	25	€/Ménage / an	34%	201 335 €
<b>TOTAL</b>				<b>671 155 €</b>

## Poids financier du programme de mesures

### 1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
3A11	86 667 €				86 667 €
3C37	833 €				833 €
3D16	- €				0 €
5B17	400 000 €			400 000 €	
5C02	972 386 €	972 386 €			
5C19	835 923 €	835 923 €			
5D01	2 676 310 €	2 676 310 €			
5D03	833 344 €	833 344 €			
5D28	283 666 €	283 666 €			
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
<b>Total</b>	<b>6 439 129 €</b>	<b>5 776 629 €</b>	<b>175 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>87 500 €</b>

### 2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

#### Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,55 €
Revenu fiscal de référence (B)	797 123 566 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau (C)	400 000 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,05%

<sup>3</sup> Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

<sup>4</sup> Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau urbains.

Volume financier représenté par la facture d'eau ( $D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$ )	7 248 049 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	0,91%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ( $E = C + D$ )	7 648 049 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	0,96%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	87 500 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,01%
Coût total pour les ménages	487 500 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,06%

**Poids du PDM pour les agriculteurs :**

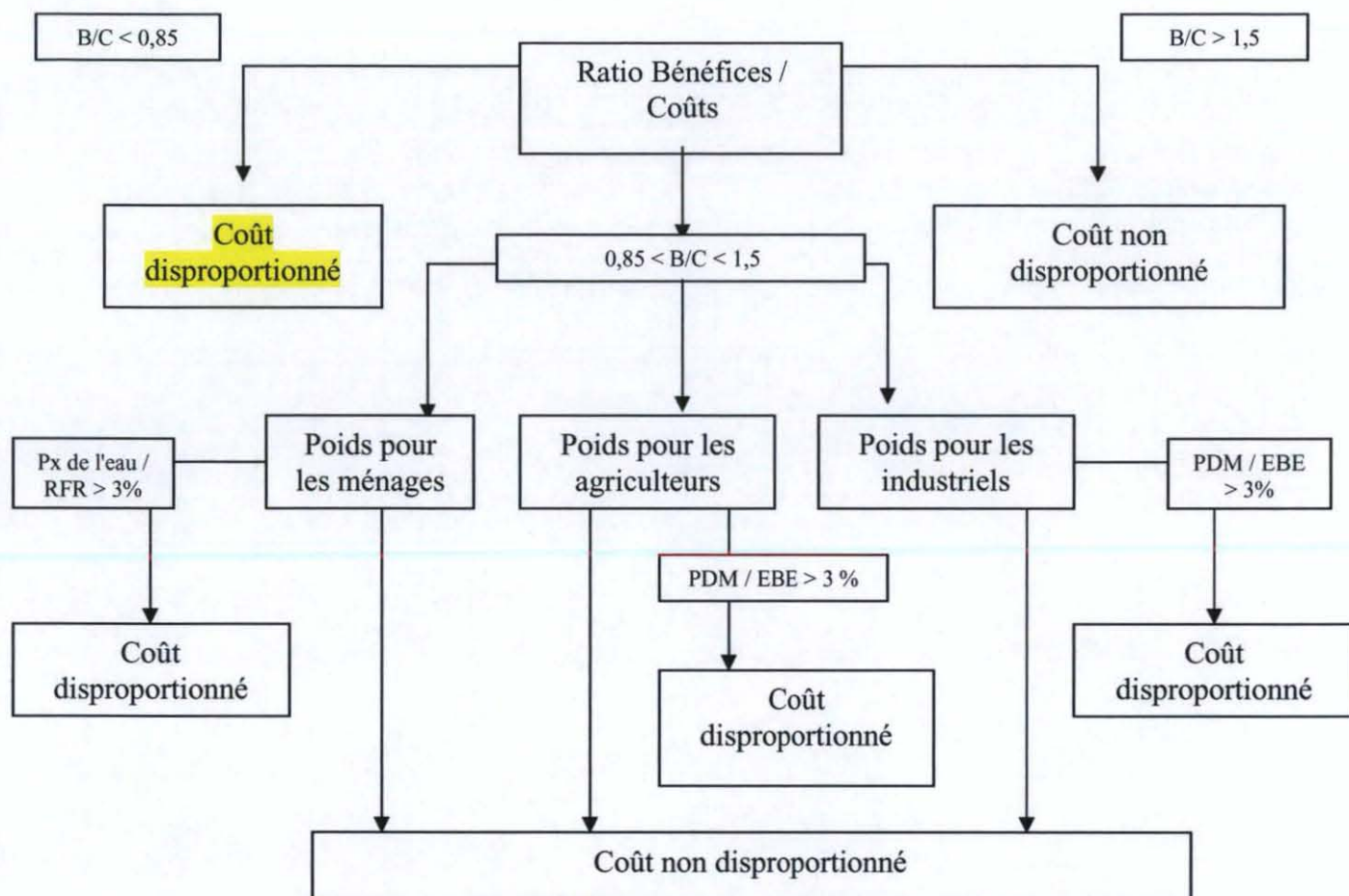
Revenu net d'entreprise agricole	9 716 536 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	18 444 513 €
Coût pour le secteur agricole	5 776 629 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	59,45%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	31,32%

**Poids du PDM pour les industriels :**

Valeur ajoutée brute industrielle	98 447 905 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	22 344 284 €
Coût pour le secteur industriel	175 000 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0,18%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0,78%

## Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



### Analyse Coûts-Avantages

<b><u>Bénéfice annuel non actualisé</u></b>	671 155 €
<b><u>Coût annuel non actualisé</u></b>	6 439 129 €
<b><u>Taux d'actualisation r =</u></b>	4%
<b><u>Bénéfice total actualisé (B)</u></b>	9 169 413 €
<b><u>Coût total actualisé (C)</u></b>	35 104 989 €
<b><u>B / C</u></b>	0,26

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,26 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

## SA\_04\_06 Veyle

### Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

---

### Données socio-économique du SSBV

---

#### Superficie et population

Superficie en ha	62 692
SAU en ha	39 314
Nombre de foyers fiscaux	23 448
Population en habitants	44 988

#### Prix de l'eau

Départements concernés	01	<b>Moyenne</b>
Prix de l'eau moyen par département	2,55 €	<b>2,55 €</b>

#### Indicateurs financiers

VAB industrielle	131 732 084 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	12 700 705 €
Rev. Fiscal Réf.	353 190 963 €
Budget environnement / habitant	11 €

### Pré-analyse

---

### Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

---

- Numéro : **FRDR580**  
Intitulé de la masse d'eau : **La Petite Veyle**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR581**  
Intitulé de la masse d'eau : **La Veyle du Renon à la Saône**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR582**  
Intitulé de la masse d'eau : **Le Renon**  
Typologie : **Rivière**

- Numéro : **FRDR583**  
Intitulé de la masse d'eau : **La Veyle de l'Etre au Renon**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR584b**  
Intitulé de la masse d'eau : **Le Vieux Jonc de St Paul de Varax à St André**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR584c**  
Intitulé de la masse d'eau : **Le Vieux Jonc de l'aval de St André et l'Irance jusqu'à leur confluence**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR584d**  
Intitulé de la masse d'eau : **L'Irance à l'aval de la confluence avec le Vieux Jonc**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR587a**  
Intitulé de la masse d'eau : **La Veyle de sa source à l'amont de Lent**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR587b**  
Intitulé de la masse d'eau : **La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg**  
Typologie : **Rivière**

## Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

### **Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles**

- Hypothèse : Le coût unitaire varie de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture, le tout étant à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 5 ha. La surface arboricole est de 2591 ha, soit  $(148 \text{ €} \times 5 \text{ ha} + 190 \text{ €} \times 2591 \text{ ha}) \times 5$
- Coût de la mesure : 2 465 150€

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### **Mesure 5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 450 € par hectare de terres arables (coût MAE création de parcelles enherbées), et l'objectif retient 5% des surfaces en terres arables du SSBV, le tout étant à multiplier par 5 années. Le SSBV a 27 887 ha concernés par la mesure. On a donc  $450€ \times 5 \text{ ans} \times 5\% \times 27\,887 \text{ ha}$
- Coût de la mesure : 3 137 288 €

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### **Mesure 3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau**

- Coût de la mesure : 520 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 3D16 : Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides**

- Hypothèse : ZH hors du PDM
- Coût de la mesure 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

**Mesure 5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 20 000 € par exploitation d'élevage, et l'objectif retient 1 exploitation sur 2 (soit 50% des exploitations) sur les bassins versants concernés. Il y a 732 exploitations d'élevages sur le SSBV.  
On a donc  $732 \times 50\% \times 20\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 7 319 972 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation**

- Hypothèse : Le coût est estimé à 10 000 € par exploitation, et l'objectif retient 20% des exploitations sur les bassins versants concernés. Il y a 967 exploitations sur le SSBV.  
On a donc :  $967 \text{ exploitations} \times 0,2 \times 10\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 1 934 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 3C16: Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur**

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'un grand cours d'eau, pour 50 hectares à restaurer.
- Coût de la mesure : 250 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

**Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles**

- Hypothèse : On retient 5 AAC (Aire d'Alimentation de Captage) par sous-bassin versant concerné, avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. Il y a 5 AAC par SSBV, soit 5 AAC \* 420 000€/AAC
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur les deux secteurs.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
50%	50%			

**Mesure 5C02 : Couvrir les sols en hiver (CIPAN)**

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est de 48 € en zone vulnérable à 86 € hors zone vulnérable, le tout étant à multiplier par 5 années (MAE).
- Coût de la mesure : 5 506 432€

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 2A17 : Développer des démarches de maîtrise foncière**

- Précision sur la mesure : Déjà inclus dans les volets concernés
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison**

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est que 3,6 ouvrages sont concernés sur le sous-bassin versant.
- Coût de la mesure : 48 000 €

#### Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
25%	25%	25%	25%	

### **Mesure 3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison**

- Hypothèse de calcul : L'hypothèse de calcul retenue est de 1,6 ouvrage concerné sur le sous-bassin.
- Coût de la mesure : 24 000 000 €

#### Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
25%	25%	25%	25%	

### **Mesure 3C14 : Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques**

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est que la zone de linéaire à restaurer est de grande taille. L'évaluation se base sur 66,66 km.
- Coût de la mesure : 500 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 5B17 : Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés**

- Hypothèse : 2 traitements par SSBV à 1 200 000 € le traitement
- Coût de la mesure : 2 400 000 € pour les traitements

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur des ménages en tant qu'usager du service de l'eau. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
		100%		

### **Mesure 3C10 : Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole**

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient 0 ouvrage pour ce sous-bassin.
- Coût de la mesure : 0 €

#### Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
25%	25%	25%	25%	

## Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
2A17	- €	- €
3A11	520 000 €	86 667 €
3C10	18 240 €	3 040 €
3C11	24 000 €	4 000 €
3C12	48 000 €	8 000 €
3C14	500 000 €	83 333 €
3C16	250 000 €	41 667 €
3D16	- €	- €
5B17	2 400 000 €	400 000 €
5C02	5 506 432 €	917 739 €
5C19	7 319 972 €	1 219 995,33 € <sup>1</sup>
5D01	2 465 150 €	410 858,33 €
5D03	3 137 288 €	522 881 €
5D28	1 934 000 €	322 333,33 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
<b>Total</b>	<b>26 223 082 €</b>	<b>4 370 514 €</b>

## Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

### 1 - Typologie et description du SSBV<sup>2</sup>

Les masses d'eau du sous-bassin peuvent être considérées dans leur ensemble comme un seul cours d'eau, de type 6 : c'est un petit cours d'eau rural à usages récréatifs de proximité.

### 2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Usage marchands : grandes cultures irriguées et autres grandes cultures, pisciculture et tourisme non aquatique.
- Activités de loisir liées au milieu aquatique : pêche de loisir, chasse, plongée, baignade, jeux d'eau, randonnées et promenades, et observation des milieux.
- Par ailleurs, le groupe local ne fait pas état des bénéfices purement environnementaux (ou fonctionnalités des milieux), mais ces usages bénéficieront aussi de l'atteinte du bon état.

<sup>1</sup> Nous gardons les décimales dans les cellules en gris afin d'obtenir le coût annuel total de 4 370 514 € à cause de l'arrondi XL.

<sup>2</sup> Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

### 3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »<sup>3</sup>.

#### Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)	
5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandages	
3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	
3C11	Créer une passe à poisson (montaison)	
3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole	
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5B17	Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés	
3D16	Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	Gestion de la ressource
3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur	Restauration d'un cours d'eau
3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques	
2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	Protection des milieux
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Partage de la ressource

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

#### Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages) <sup>4</sup> <sup>5</sup>	Bénéfice attendu
Promenade	36	€/Ménage / an	22%	185 707 €
Valeur patrimoniale	25	€/Ménage / an	71%	416 200 €
Pêche	36	€/pêcheur / an	7%	59 089 €
			<b>TOTAL</b>	<b>660 996 €</b>

<sup>3</sup> Patrick CHEGRANI 1/07/2007 [www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses](http://www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses)

<sup>4</sup> Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

<sup>5</sup> Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau de montagne.

## Poids financier du programme de mesures

### 1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
2A17	- €				0 €
3A11	86 667 €				86 667 €
3C10	3 040 €	760 €	760 €	760 €	760 €
3C11	4 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
3C12	8 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
3C14	83 333 €				83 333 €
3C16	41 667 €				41 667 €
3D16	- €				0 €
5B17	400 000 €			400 000 €	
5C02	917 739 €	917 739 €			
5C19	1 219 995,33 € <sup>6</sup>	1 219 995,33 €			
5D01	410 858,33 €	410 858,33 €			
5D03	522 881 €	522 881 €			
5D28	322 333,33 €	322 333,33 €			
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
<b>Total</b>	<b>4 370 514 €</b>	<b>3 572 567 €</b>	<b>178 760 €</b>	<b>403 760 €</b>	<b>215 427 €</b>

### 2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

#### Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,55 €
Revenu fiscal de référence (B)	353 190 963 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	403 760 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,11%
Volume financier représenté par la facture d'eau ( $D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$ )	7 175 054 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	2,03%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ( $E = C + D$ )	7 578 814 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,15%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	215 427 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,06%
Coût total pour les ménages	619 187 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,18%

<sup>6</sup> Nous gardons les décimales dans les cellules en gris afin d'obtenir le coût annuel total de 4 370 514 € et le coût annuel pour les agriculteurs de 3 572 567 € à cause de l'arrondi XL.

**Poids du PDM pour les agriculteurs :**

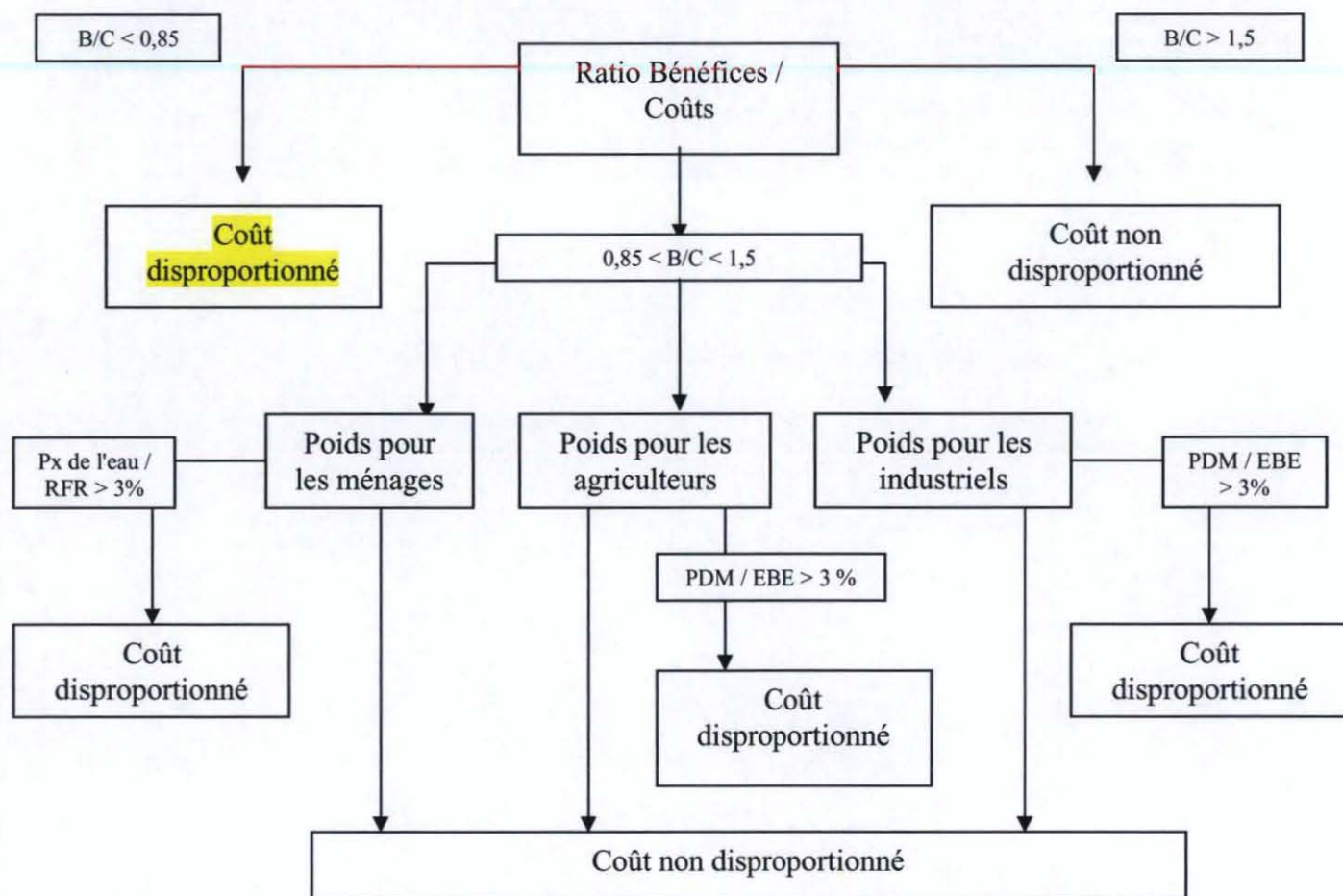
Revenu net d'entreprise agricole	12 700 705 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	24 109 243 €
Coût pour le secteur agricole	3 572 567 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	28,13%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	14,82%

**Poids du PDM pour les industriels :**

Valeur ajoutée brute industrielle	131 732 084 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	35 314 032 €
Coût pour le secteur industriel	178 760 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0,14%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0,51%

**Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM**

**Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)**



### Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	660 996 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	4 370 514 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	9 030 618 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	23 827 264 €
<u>B / C</u>	0,38

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,38 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

## SA\_04\_05 Seille

### Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

---

### Données socio-économique du SSBV

---

#### Superficie et population

Superficie en ha	214 504
SAU en ha	112 593
Nombre de foyers fiscaux	75 998
Population en habitants	119 053

#### Prix de l'eau

Départements concernés	01	39	71	<b>Moyenne</b>
Prix de l'eau moyen par département	2,55	2,87	3,11	<b>2,84</b>

#### Indicateurs financiers

VAB industrielle	470 780 878 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	40 835 912 €
Rev. Fiscal Réf.	1 153 635 544 €
Budget environnement / habitant	34 €

### Pré-analyse

---

### Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

---

- Numéro : **FRDR600**  
Intitulé de la masse d'eau : **La Brenne**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR601**  
Intitulé de la masse d'eau : **La Seille de sa source à la confluence avec la Brenne**  
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR597**  
Intitulé de la masse d'eau : **Les Sanes**  
Typologie : **Rivière**

## Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

### **Mesure 3C16: Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur**

- Hypothèse : Les cours d'eau sont de petite taille sur ce SSBV avec 50 ha et un coût de 5 000€ / ha
- Coût de la mesure : 250 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 5C19: Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage**

- Hypothèse : Le coût moyen observé est de 20 000 €/éleveur. On retient 50% des élevages se situant sur les sous bassins prioritaires. Nombre d'exploitations : 2326 soit  $20\,000\text{ €} \times 0,5 \times 2326$
- Coût de la mesure : 23 258 439 €

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### **Mesure 3D02: Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides**

- Hypothèse : ZH hors du PDM
- Coût de la mesure : 0 €

#### Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

### **Mesure 3C30: Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu, des altérations physiques et secteurs artificialisés**

- Hypothèse : le calcul est basé sur un SSBV de petite taille.
- Coût de la mesure : 40 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 5E04: Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales**

- Coût de la mesure : 12 900 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
			100%	

**Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles**

- Hypothèse : L'hypothèse retient que le coût est à appliquer sur les surfaces en vignes et sur les surfaces arboricoles dans les sous bassins versants concernés par la mesure. Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années MAE. Surface en vigne : 8 ha Surface arboricole : 830 ha soit  $8 \times 190 + 830 \times 148) \times 5$
- Coût de la mesure : 794 420€

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
100%				

**Mesure 1A10 : Mettre en place un dispositif de gestion concertée**

- Coût de la mesure : 1 020 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Mesure 3C14 : Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques**

- Hypothèse : Le Linéaire est de 50 km et le SSBV est de petite taille avec un coût unitaire de 7500€/km.
- Coût de la mesure : 375 000 €

#### Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
<b>Agriculteurs</b>	<b>Industriels</b>	<b>Usager du service de l'eau</b>	<b>Contribuable</b>	<b>Contribuable au titre des bénéfices environnementaux</b>
				100%

### **Coût du PDM - Récapitulatif**

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
1A10	1 020 000 €	170 000 €
3C14	375 000 €	62 500 €
3C16	250 000 €	41 666 €
3C30	40 000 €	6 667 €
3D02	- €	- €
5C19	23 258 439 €	3 876 407 €
5D01	794 420 €	132 403 €
5E04	12 900 000 €	2 150 000 €
<b>Total</b>	<b>38 637 859 €</b>	<b>6 439 643 €</b>
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>325 €</i>	<i>54 €</i>

# Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

---

## 1 - Typologie et description du SSBV<sup>1</sup>

Les masses d'eau sont des cours d'eau superficiels de type 5, c'est-à-dire de grands et moyens cours d'eau continentaux navigables.

Le SSBV est dominé par l'activité agricole. L'industrie agro alimentaire constitue une pression sur les cours d'eau à faible débit. La pression urbaine est concentrée autour des agglomérations de Louhans, Macon, bourg en Bresse ou encore Villefranche-sur-Saône.

## 2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Les activités sportives et récréatives liées à l'eau : il s'agit ici tout particulièrement de la pêche, de la baignade et des jeux d'eau, ainsi que du canoë et de l'aviron et du nautisme.
- Les activités non sportives liées à l'eau : Il s'agit notamment de chasse, de randonnées et promenades et de l'observation d'oiseaux.
- Enfin, les fonctionnalités du milieu devraient bénéficier du programme en terme de richesse biologique

## 3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- Bénéfices marchands

- a. Commerce et l'artisanat établi localement augmente
- b. Diminution des coûts d'assainissement.
- c. Pour l'alimentation en eau potable, le nombre d'utilisateur de l'eau potable « domestique » s'accroîtra.
- d. Pour la pêche (pisciculture locale sur les étangs et la pêche professionnelle en eau douce), la production augmentera.

- Bénéfices non marchands

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

<sup>2</sup> Patrick CHEGRANI 1/07/2007 [www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses](http://www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses)

## Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	Sauvegarder la ressource
3C14	Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques	Restauration d'un cours d'eau
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu, des altérations physiques et secteurs artificialisés	
3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur	
5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandages	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau
5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

## Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages <sup>3</sup> ) <sup>4</sup>	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/pêcheur/an	9%	246 233 €
Baignade	32,1	€/ménage/an	0%	- €
Usages récréatifs	36	€/ménage/an	45%	1 231 166 €
Valeur patrimoniale	25	€/ménage/an	34%	645 982 €
			<b>TOTAL</b>	<b>2 123 381 €</b>

## Poids financier du programme de mesures

### 1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
1A10	170 000 €				170 000 €
3C14	62 500 €				62 500 €
3C16	41 666,7 €				41 666,7 €
3C30	6 667 €				6 667 €
3D02	- €	0 €			
5C19	3 876 407 €	3 876 407 €			
5D01	132 403 €	132 403 €			
5E04	2 150 000 €				2 150 000 €
<b>Total</b>	<b>6 439 643 €</b>	<b>4 008 810 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 430 833 €</b>

<sup>3</sup> Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

<sup>4</sup> Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau urbains.

## 2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

### Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,84 €
Revenu fiscal de référence (B)	1 153 635 544 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau (C)	0 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0%
Volume financier représenté par la facture d'eau ( $D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$ )	25 930 474 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D/ B)	2,25%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ( $E = C + D$ )	25 930 474 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,25%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	2 430 833 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,21%
Coût total pour les ménages	2 430 833 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,21%

### Poids du PDM pour les agriculteurs :

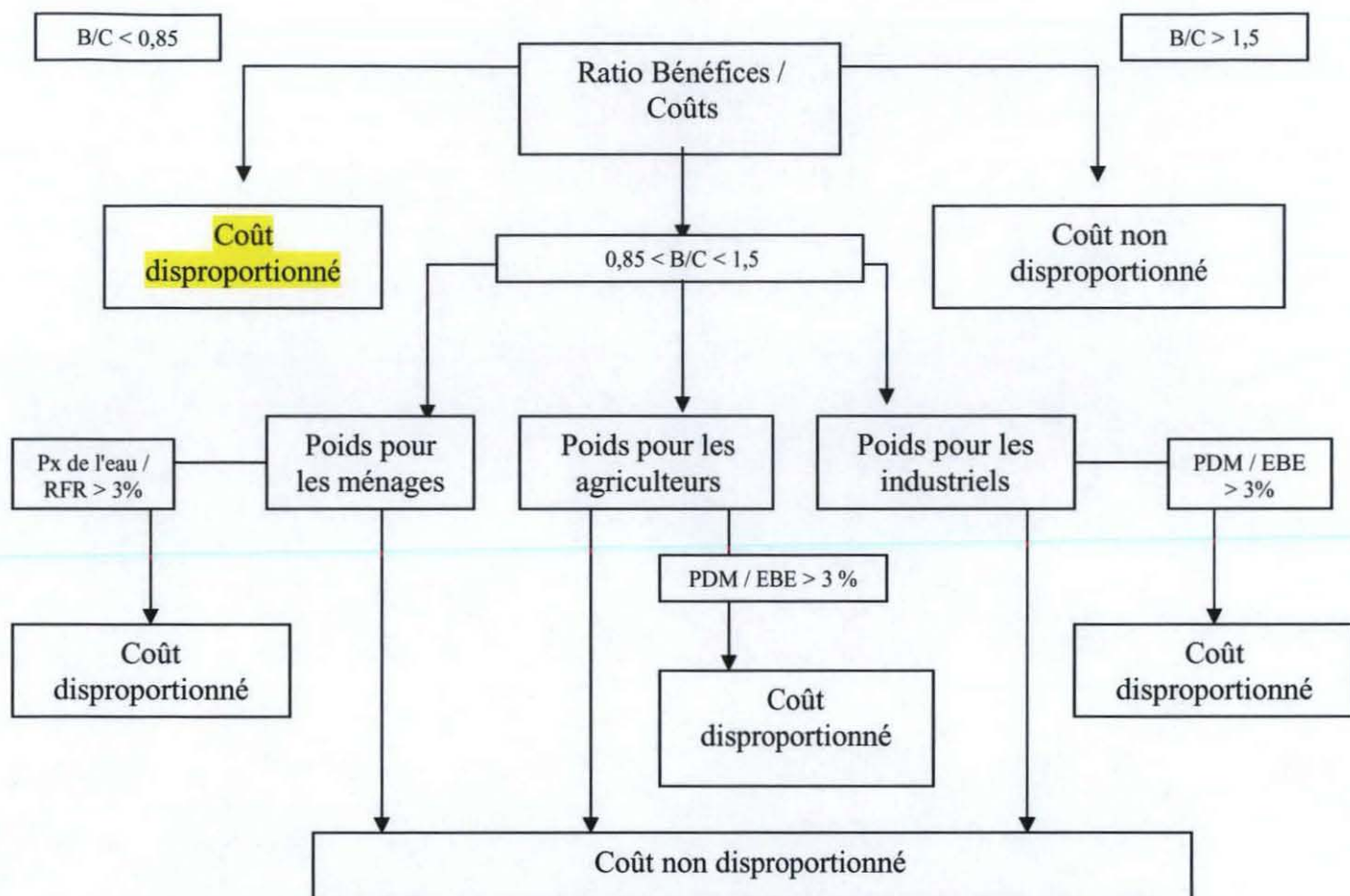
Revenu net d'entreprise agricole	40 835 912 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	64 348 992 €
Coût pour le secteur agricole	4 008 810 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	9,82%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	6,23%

### Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	470 780 878 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	106 851 048 €
Coût pour le secteur industriel	- €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0%

## Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



### Analyse Coûts-Avantages

<b><u>Bénéfice annuel non actualisé</u></b>	2 123 381 €
<b><u>Coût annuel non actualisé</u></b>	6 439 643 €
<b><u>Taux d'actualisation r =</u></b>	4%
<b><u>Bénéfice total actualisé (B)</u></b>	29 009 919 €
<b><u>Coût total actualisé (C)</u></b>	35 107 790 €
<b><u>B / C</u></b>	0,83

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,83 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).